



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 26816

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet européen de taxe sur les transactions financières. Cette initiative risque de pénaliser lourdement le pouvoir d'achat des consommateurs français, de remettre en cause les bénéfices liés à la dématérialisation des paiements et déstabiliser fortement des secteurs économiques innovants. Enfin, l'augmentation du coût des cartes bancaires pour les consommateurs, visant à compenser le plafonnement, voire même la suppression des commissions d'interchange, favorisera à nouveau la circulation des espèces et des chèques. Cette taxe ne tient pas compte de la diversité des marchés et des différents niveaux de développements des paiements par cartes. Il demande de lui préciser les positions de la France concernant l'harmonisation de cette taxe, au niveau européen. Il lui demande ensuite qui la prélèvera.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26816

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5215

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)